



- > **Commission**
- > **Administrative**
- > **Paritaire**

Salaires - santé au travail et conditions de travail - protection sociale - service public

Du 27 novembre au 4 décembre 2014, nous élirons nos représentants aux CT

Le vote CGT Votre meilleur atout !

Le 4 décembre 2014, vous élirez vos représentants à la commission administrative paritaire (CAP) de votre catégorie. En CAP sont abordées les questions liées à la carrière : avancement de grade, évaluation, les questions de titularisation, discipline, mutations, recours...

Le résultat de ce scrutin déterminera votre pouvoir d'intervention dans les décisions qui vous concernent.

Comme vous, la CGT et ses élus ont à cœur de faire respecter les droits existants, mais aussi de gagner de nouvelles garanties collectives.

Les élus CGT sont à vos côtés pour défendre les intérêts individuels de chaque agent, les garanties collectives. Ils sont à l'écoute de vos aspirations afin d'élaborer avec vous des revendications à la hauteur des besoins.

Au plan national, lors des dernières élections professionnelles, les fonctionnaires ont confirmé la CGT comme première organisation dans la Fonction publique. C'est une force syndicale au service de toutes les catégories.

Voter CGT c'est se donner les moyens de défendre les droits et les intérêts de tous les agents, de gagner sur nos revendications, de mieux intervenir dans les choix pour un meilleur service public.



27 novembre - 4 décembre

Des candidats CGT dans la catégorie C

en choisissant les élus CGT, vous vous donnez davantage de force pour porter et gagner sur nos revendications pour :

- Promotion de AA2 en AA1 par examen professionnel pour les agents au 4ème échelon et ayant 3 ans d'ancienneté (3 pendant la durée de l'accord-cadre),
- Promotion d'AA1 en AAP2 pour 20% de l'effectif des promouvables ;
- Complément de salaire de 50€ pour les AA1 au 5ème échelon dans l'attente de la promotion ;
- Promotion en catégorie B automatique pour les agents ayant 35 ans de service public ;
- 35 postes par an de promotion au choix en B pour les AAP1 et AAP2 ;
- 20 postes par an pour l'examen professionnel de B classe supérieure ;
- **Un concours B CDC par an, en lieu et place des concours mutualisés avec des postes sur les différents sites ;**
- Recrutement de catégorie C par concours.



Sylvie
MATHIEU



Madjeriba
HAMZAOUI



Benoit
CORNET



Chantal
SEVRAIN



Régine
DUPRIEZ



Marion
LETZELTER



Elisabeth
RANCIEN



Franck
OURA



Samira
BENNAJI

la CGT s'engage à défendre ces points lors de la prochaine négociation de l'accord cadre.

Un seul tour - Chaque voix comptera du **27 novembre** au **4 décembre 2014**

PAR VOTE ÉLECTRONIQUE

Votez pour eux,

Votez pour vous.

Le vote CGT

Votre meilleur atout !

